

MODALITÉS D'ACCÈS

- Une session/an.
- Sélection sur dossier et entretien afin d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.

ACCESSIBILITÉ

Concernant l'accessibilité, l'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations



TARIFS

Se renseigner auprès du secrétariat

Différentes prises en charge financières sont possibles, elles dépendent de votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes ci-dessous : Région, organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), Pôle Emploi, ou de vous rapprocher de votre employeur.

CENTRE DE FORMATION D'ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

CONTACTEZ-NOUS

Directrice : CALARD Corinne

Secrétariat : cfarmbfo@chu-dijon.fr - 03.80.29.53.52



PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- Soit avoir 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein.

Pour plus d'informations :



Assistant de régulation médicale, un métier de communication



Maillon essentiel de la chaîne de secours pré-hospitalière, il est le premier interlocuteur de toute personne appelant le 15 en cas d'urgence médicale.

Il participe à l'acte de régulation médicale sous la responsabilité d'un médecin régulateur.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'ARM accueille, écoute et analyse chaque appel dans les plus brefs délais. Il doit savoir gérer son stress et celui des appelants. Il doit être accueillant au téléphone tout en gérant une situation d'urgence.

Il procède à la hiérarchisation des appels par un interrogatoire précis et dirigé. Il mobilise les moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision du médecin régulateur. Il vient en appui dans la gestion des moyens mis en œuvre en situation sanitaire exceptionnelle.

L'ARM doit savoir travailler en équipe, dans un milieu clos et sonore nécessitant des capacités d'attention et de concentration.

Il peut exercer par la suite dans différents lieux comme un Centre de Réception et de Régulation des Appels ou un Service d'Accès aux Soins d'un établissement public de santé ou au sein d'une plateforme de rapatriement sanitaire (privée) et encore dans une association privée de régulation de la permanence des soins.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Durée formation : 1470 heures.
- Durée des stages : 21 semaines.
- Durée enseignement théorique : 21 semaines.

NOS ATOUTS

- Formation diplômante et professionnalisante
- Alternance théorie / pratique
- Interventions d'experts (CHU, établissements de santé...), utilisation de plateaux de simulation en santé
- Accompagnement de chaque étudiant dans son projet de formation

COMPÉTENCES ACQUISES

Cette formation doit permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge des appels aux centre 15. Traitement d'un appel dans le cadre du centre 15.

- Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.
- Traitement des informations liées à la régulation, à la qualité, à la sécurité et à la vie du service.
- Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours.
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.
- Respecter les règles et valeurs de la profession.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en alternance (temps de formation théorique en école et temps de formation clinique en stage).
- Méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupes, simulation et apprentissage pratique ainsi que gestuel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation sont réglementaires. Chaque module est défini par des modalités prescrites : mises en situations simulées, évaluation des compétences en stage, épreuves écrites et évaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt pour valider un module.

EFFECTIFS :

45 au total sur les 3 sites :
Dijon, Chalon-sur-Saône,
Auxerre.



CERTIFICATION

Délivrance du Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (niveau IV).